

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 1: Deux lustres 10 ans : janvier 1955-janvier 1965

Rubrik: La page des lecteurs-rédacteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La page des lecteurs-rédacteurs

Nos lecteurs nous écrivent et, dans leurs lettres, il est intéressant de constater le fait qu'un certain nombre d'entre eux désirent vivement « secouer » l'engourdissement de la colonie des Suisses de France. Cette rubrique est ouverte à tous. Peut-être suscitera-t-elle suffisamment d'intérêt pour que quelque chose de positif en sorte ? Ecrivez-nous. Répondez à ceux qui l'ont déjà fait par la voie du journal. Ainsi gagnera-t-il en intérêt tout en ayant le sentiment d'être le véritable trait d'union des Suisses de France.

Messieurs,

Je vous adresse ci-joint un chèque de F 20 en renouvellement de mon abonnement au « Messager ».

Tout en étant satisfait de ce que ce journal m'apporte périodiquement, permettez-moi, cependant, de m'étonner de certaines formules figurant dans votre dernier numéro. En effet, dans votre « Lettre », vous dites : « Si chaque famille suisse de Paris ou de France... » et, d'un autre côté, vous nous présentez vos vœux « Au nom du Comité central des Sociétés suisses de Paris..., etc. ».

De deux choses l'une : ou vous prétendez représenter et pénétrer chez tous les Suisses de France, ou vous n'êtes que le porte-parole du Comité..., etc., etc.

Dans ce dernier cas, je ne comprends pas vos difficultés financières. En effet, chaque membre de l'une de nos Sociétés (et j'en suis) paie des cotisations à cette Société. Pourquoi le Comité... etc., etc., ne déciderait-il pas de soutenir un journal qui nous fait part de tous les faits et gestes des groupuscules composant ce dit Comité ? Pourquoi nos Présidents ne feraient-ils pas ce geste ? Je ne pense pas que l'ensemble des membres s'opposerait à une telle subvention, quitte à augmenter un peu les cotisations. Après tout, il est assez normal que ceux à qui le « Messager » profite le plus prennent une part de son financement. Et, de toutes façons, vous devriez au minimum avoir comme clientèle l'ensemble des membres des Sociétés. J'estime que c'est le moment, devant votre appel, d'appliquer la devise : « Un pour tous et tous pour un ».

D'un autre côté, vous ne pourrez vraiment pénétrer chez tous les Suisses de France que si, vous-même, ou le Comité, ou notre Ambassade, réveillez l'esprit suisse endormi. Vous n'aurez vraiment du succès que lorsque nous nous sentirons tous solidaires et que par conséquent vos pages apporteront quelque chose à chacun de nous. Eliminez d'abord le slogan : « Un président par Société et une Société par président » et militez pour le regroupement de tous en une seule Société pensant suisse avant tout. Si vous continuez à nous faire part des soirées-choucroute des uns et des autres, vous finirez par lasser tout le monde, sauf ceux qui ne peuvent se passer de choucroute.

Lorsque, lors de l'un de vos précédents numéros, vous avez publié l'article de M. Vaucher concernant le Congrès de Paris, n'avez-vous pas trouvé ridicule et présomptueux que l'auteur définisse ce Congrès comme le « Parlement des Suisses de France » ? Ce monsieur, ainsi que vous-même, savez très bien, que les Sociétés ou leurs représentants n'ont aucun droit à ce titre. Votre cri d'alarme en fait foi, vous qui, malgré ce « Parlement », ne pouvez vivre.

Ne trouvez-vous pas ahurissant et dangereux que des problèmes très importants vous concernant, ainsi que moi-même et tous mes compatriotes, soient discutés gravement sans que nous, les Suisses de France, ayons été consultés ? Ne trouvez-vous pas ahurissant et danger-

reux qu'un homme, parce qu'il a une certaine responsabilité dans une Société de chant, de tir, ou de gymnastique (sa compétence et son dévouement à ce poste n'étant pas mis en cause), s'arroge le droit de parler en mon nom, de décider en mon nom de ce qui est bien ou mal pour moi et ma famille, d'envoyer des motions et des vœux à Berne au nom de l'ensemble des Suisses de France ? Que sait-il, ce Monsieur bien intentionné, de mon opinion sur les problèmes traités ? Ni lui, ni notre Comité, ni notre Ambassade ne m'ont jamais interrogé. Que savent-ils, ces gens, des difficultés que nous rencontrons ou avons rencontré à demeurer Suisses, à garder une parcelle de cet héritage suisse ? J'estime que parler en mon nom, sans m'avoir préalablement consulté ou tout au moins informé, est un véritable abus de droit.

Ne trouvez-vous pas navrant et déconcertant que la hiérarchie catholique suisse cité cru nécessaire d'ouvrir un Foyer de Jeunes à Paris ? Au moment du Concile, nous allons, nous, les jeunes Suisses de Paris, nous séparer en catholiques et protestants ? Catholique moi-même, je déplore, mais je comprends, cette création devant le vide existant actuellement à Paris pour les jeunes étudiants ou stagiaires venant de Suisse. A quand un Foyer protestant, puis un Foyer athée ? Pourquoi pas, après tout ! Et, au fait, pourquoi pas tout simplement un **Foyer suisse**, où catholiques, protestants, incroyants, nous pourrions nous retrouver et nous apprécier, tout en ayant des possibilités d'évoquer notre pays ? Quand est-ce que nos dirigeants comprendront que ce n'est que dans l'**union** que nous pourrons nous dévouer et nous retrouver ?

Pour terminer, je vous adresse tous mes vœux de succès à l'occasion de cette nouvelle année et, en vous assurant de ma fidélité, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

Georges BERNATH.

La discussion est ouverte, mais d'ores et déjà nous avons la joie de vous apprendre que le Comité central dont le « Messager » est l'organe a décidé de nous donner un appui matériel si cela s'avérait nécessaire.

(Rédaction).

CRUELLE ACTUALITE pour les Sociétés Suisses de Paris :

Doivent-elles disparaître ou tenter, comme l'a dit M. Bichsel, de Montgeron, de se réunir en une seule et importante Société avec des sous-sections pour chacune leurs activités présentes ? ? ?

A mon avis, tout en appuyant la suggestion de notre ami Bichsel, je crois que leur immobilisme actuel a sa cause principale dans l'indifférence de certains, la disparition de beaucoup de brasseries et restaurants typiquement suisses, où les vieux et même les jeunes Suisses persistaient à se retrouver dans une ambiance familiale, mais surtout l'inexistence d'une **Maison suisse** à Paris alors que nos compatriotes de province ont

AVIS

LEGS DE Mme VEUVE EMILE ALLEMANDI
DESTINE A DOTER CHAQUE ANNEE
UNE JEUNE FILLE DE NATIONALITE SUISSE

Somme annuellement disponible, environ 1.400 F

Mme Emile Allemandi, de Basel-Augst (Bâle-Campagne), a eu la charitable pensée de léguer une somme de 40.000 francs, dont les intérêts doivent être employés à doter chaque année, à Paris, une jeune fille de nationalité suisse, afin de lui permettre de se marier ou de s'établir.

A teneur d'une note explicative annexée à son testament, Mme Emile Allemandi a mis à son legs les conditions principales suivantes :

1^o Les jeunes filles appelées à en bénéficier pourront être de n'importe quelle religion ;

2^o On donnera la préférence aux personnes âgées de 17 à 30 ans ;

3^o On n'exclura pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commisération et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin ;

4^o Il sera dressé un contrat de mariage protégeant les apports de la femme ;

5^o Les dons ne seront jamais fractionnés, afin de procurer aux bénéficiaires une de ces grandes joies faisant date dans toute leur existence ;

6^o La remise de l'apport aura lieu le jour du mariage, qui devra être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année. Une médaille, portant d'un côté les armoiries de la Confédération suisse et de l'autre le nom de la jeune fille, la date du mariage et le nom de M. et Mme Allemandi, sera remise à l'intéressée à cette occasion.

Le Conseil fédéral, chargé de la gestion du capital laissé par Mme Allemandi, a chaque année à disposer, à partir du 31 mars, d'une somme d'environ 1.500 francs.

La bénéficiaire du legs est désignée par une Commission spécialement constituée à cet effet ; celle-ci examine les demandes en observant, cela va sans dire, la plus entière discréction.

La Commission chargée de désigner la bénéficiaire du legs Allemandi est composée actuellement de :

M. F. Lampart, Président, 11, bd Davout, Paris, 20^e.

M. A. Beyeler, 29, rue de Fontenay, Vincennes (Seine).

M. A. Senn, 10, rue du Général-Foy, Paris, 8^e.

Toutes les demandes doivent être adressées exclusivement à l'un de MM. les Membres de la Commission.

depuis longtemps remédié à cette lacune impardonnable.

Nous avons applaudi pourtant à l'énergique sens patriotique de la S.H.B. qui a su prendre la décision voulue pour installer la **Maison de Retraite** pour nos vieux jours à Issy-les-Moulineaux et va y accueillir notre fameux Hôpital suisse et qui a, enfin, après de longues années de tâtonnement, décidé d'édifier ses divers bâtiments sur le terrain de notre Maison de Retraite.

Il est évident que la Maison suisse ne peut et ne doit pas se faufiler également sur ce terrain qui reste voué aux bonnes œuvres hospitalières.

Peut-être curions-nous pu utiliser le terrain qui était réservé à Neuilly pour cet « indispensable » Hôpital suisse. Neuilly, quartier résidentiel par excellence, certainement moins coûteux que le projet (très vague) qui avait été formé pour édifier « notre maison » dans les Champs-Elysées, projet financièrement impensable.

Cette **Maison suisse**, qui pourrait éventuellement être installée dans un quartier de Paris grâce à l'achat d'un immeuble qui se prêterait à ce projet, donc suffisamment grand pour contenir :

1^o une salle de spectacle et auditorium qui serait fort utile pour pouvoir permettre aux Sociétés encore valides de donner des manifestations, salle pouvant être louée très facilement pendant une partie de l'année à des organisateurs de spectacles français ou étrangers, donc amortissement rapide et certain ;

2^o des locaux pour les répétitions et exercices des Sociétés sportives ;

3^o des salles de réunions pour les commerçants suisses de Paris et du pays ;

4^o un restaurant-brasserie avec billards, pistes de boules, des tables de ping-pong ; judo, tables pour les « jasseurs », piste de danse pour les enragés de la polka, de la valse, du mambo, etc..., et combien d'autres utilisations.

A mon humble avis, cette **Maison de Paris** sera le seul lien tangible qui doit redonner un peu de vie aux Suisses et doubles nationaux de Paris et sa banlieue. Il faut étudier le problème sans plus tarder, et surtout le réaliser, ce qui est possible car on pourra faire appel aux compatriotes, commerçants et particuliers, pour réunir les fonds. Peut-être nos autorités centrales seraient-elles susceptibles de s'y intéresser financièrement, d'autant plus que l'exploitation commerciale de cet ensemble sera bénéficiaire. Et puis la colonie suisse de Paris doit-elle continuer à disparaître ? Nous valons bien quelques malheureux Africains. L'avenir me donnera raison si on sait prendre dès maintenant le taureau par les cornes, ou alors acheter ensemble le mésoscaphe et, après nous y être tous enfermés, immergeons-nous dans la Seine. Que restera-t-il ? des glouglous.

Nous avons aussi un « Messager Suisse de France » qui représente pourtant pour nous le vrai bulletin suisse en France, et surtout pour nous tous de la région parisienne. Mais, si trop de compatriotes persistent à le bouder alors que ses informations fort variées représentent pour nous le seul lien avec chacun de nous, ce journal, faute d'abonnés en suffisance, devra-t-il aussi disparaître ?

Non ? Vous tous les oublious, réveillez-vous, n'hésitez pas, abonnez-vous, écoutez dès maintenant les conseils que ne peuvent manquer de vous donner en ce sens les fidèles abonnés et lecteurs présents du « Messager ».

H. BERGER.